

[Remise des attestations de compétences aux élèves à besoins éducatifs particuliers](#) [1]

Les attestations de compétences jouent un rôle essentiel dans le cadre de l'école inclusive, visant à offrir une éducation de qualité à tous les élèves, y compris ceux en situation de handicap. Ces attestations représentent un moyen précieux pour les élèves ayant des besoins spécifiques et n'ayant pas validé leur année scolaire de recevoir une reconnaissance de leurs compétences, conformément aux normes établies par les référentiels des diplômes préparés. Plus précisément, ces attestations délivrées dans le domaine professionnel revêtent une importance particulière, car elles se transforment en véritables "passeports pour l'emploi". En validant les compétences acquises au sein d'une formation professionnelle, elles offrent aux élèves en situation de handicap une reconnaissance officielle de leur progression et de leurs capacités dans leur domaine d'études. Pour l'année scolaire 2022-2023, pas moins de 24 élèves ont bénéficié de ces attestations de compétences. Ces documents reflètent le dévouement des élèves en situation de handicap, ainsi que l'engagement de l'école inclusive à les soutenir dans leur parcours éducatif et professionnel.

[En savoir plus \(autonomia.org\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/remise-des-attestations-de-comp%C3%A9tences-aux-%C3%A9l%C3%A8ves-%C3%A0-besoins-%C3%A9ducatifs-particuliers>

[2] <https://www.autonomia.org/article/remise-des-attestations-de-competences-aux-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers>